
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS
DU 14 DECMEBRE 2011

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mercredi 14 Décembre 2011 à 18h30 à BROMONT-LAMOTHE, sous la Présidence de Lionel MULLER.

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, NOMY Joëlle (Chapdes-Beaufort), BOUCHERET Jean, (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), MATARIN Gaston, TIXIER Michel (Pontgibaud), VERNADEL Christian, TIXERONT Isabelle (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette, MEUNIER Christophe (St Pierre le Chastel)

Etaient absents excusés : WALSH Damian (pouvoir à Jean BOUCHERET), DEBRA Yves, BRUN Chantal, FRUCHARD Jean-Luc, CHATARD Philippe, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : GRANGE Jean-Claude

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire précédente du 19 Octobre 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Claude GRANGE, Maire de BROMONT-LAMOTHE, accueille les participants et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire expose au conseil communautaire que l'Article 1650 A du Codes des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle, d'une commission intercommunale des impôts directs, composées de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI
- Et 10 commissaires titulaires

Il précise que :

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières et ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale

L'organe délibérant de la Communauté de communes doit dresser une liste, sur proposition des communes membres, composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes : être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membres de l'Union Européenne, avoir 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être familiarisées avec les circonstances locales, posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communautés de et des communes membres.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et de 20 propositions de commissaires suppléant sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire propose comme commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts directs :

NOM	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville
-----	--------	---------	-------------	-------

Titulaires (1)

COURTADON	Geneviève	Villemonteix	63230	BROMONT-LAMOTHE
LABONNE	Jean-Jacques	Lamothe	63230	BROMONT-LAMOTHE
MOSNIER	André	La Pêche	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR
MIOCHE	Gérard	Bonnabaud	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL
CHAFFRAIX	Jean-Claude	Le Bost	63230	LA GOUTELLE
BLOSSE	Monique	rue de l'Egalité	63230	PONTGIBAUD
MEGEMONT	Marie-Joseph	rue du suquet	63230	PONTGIBAUD
MIOCHE	Bernard	Chirmeaux	63230	CHAPDES-BEAUFORT
COMBEAU	Jacques	La Basse	63230	MONTFERMY
SIMONET	Jean-François	Le Girard	63230	PULVERIERES

Suppléants (1)

GUILLOT	Gérard	87 avenue des Combrailles	63230	BROMONT-LAMOTHE
BARLOT	Alain	Les Berthons	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR
POURTIER	René	Cornet	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR
ROUDAIRE	Jacques	Bannières	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL
BOSQUAUX	Lionel	Roure	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL
MARCHEIX	Clément Jean-François	Ossebet	63230	LA GOUTELLE
DE GERMINY	Françoise	Château Dauphin	63230	PONTGIBAUD
MERLE	Christine	rue de l'Enclos	63230	CHAPDES-BEAUFORT
LONGCHAMBON	Aimé	Le Puy Maladroit	63230	MONTFERMY
BOTTE	Patrick	2 rue Delibes	63118	CEBAZAT

Titulaires (2)

LEYRIT	Yves	Malleret	63230	MONTFERMY
CHEVALIER	Jean-Pierre	L'Etramaille	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR
FOURNIER	François	Roure	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL
BOUCHERET	Jean	Ballot	63230	LA GOUTELLE
NICOLAS	Jean-Michel	route de la Gare	63230	PONTGIBAUD
COULAUDON	Bernard	rue de Beaufort	63230	CHAPDES-BEAUFORT
MONNET	Véronique	La Basse	63230	MONTFERMY
GAUVIN	Odette	Le Puy Maladroit	63230	MONTFERMY
DEBRA	Yves	1 rue de la Charité	63230	CLERMONT-FERRAND
FOUILHOUX	Jacky	58 Bis rue de l'Ouradou	63000	CLERMONT-FERRAND

Suppléants (2)

MAZAL	Henri	10 boulevard Bergougnan	63000	CLERMONT-FERRAND
BEROUHARD	Gérard	33 rue du Dr Castaignes	63118	CEBAZAT
BACHELARD	Jean-Marie	Les Rosiers	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL
PICARLE	Bernard	Les Betz	63740	CISTERNES LA FORET
VERDIER	Patrick	rue Gabriel Montpied	63230	PONTGIBAUD
ONDET	Roland	15 rue Cuvier	63000	CLERMONT-FERRAND
MIOCHE	Christian	Les Arbres	63230	CHAPDES-BEAUFORT
NOALHAT	Jean-Claude	Baspeyras	63230	MONTFERMY
CHEVALIER	Rémi	Le Biot	63230	LA GOUTELLE
CHANTERANNE	Eugène	rue Saint-Joseph	63230	CHAPDES-BEAUFORT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER ARTISANAL BOUCHERIE A CHAPDES BEAUFORT**

Suite à la mise en concurrence visant à pourvoir au choix d'un maître d'œuvre, Monsieur le Président fait état des résultats obtenus :

Suite à l'appel à candidatures pour la mission de maîtrise d'œuvre faite auprès des architectes suivants,

- P. COHADE – rue Père Angelvin – 63230 Pontgibaud
- G & O Architecture -65 rue de la Préfecture- 63200 Mozac
- Y LESME – 3 bis rue des Rapeaux – 63400 Chamalières
- R. ONDET – rue de la Cité – 63000 Clermont Ferrand

au vu des moyens, compétences, références et disponibilités des candidats, le choix se porte sur Monsieur LESME, dont le taux de rémunération est de 8,00 %.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre aura à pourvoir aux éléments suivants :

- mission de base + EXE + QUANT + OPC
- L'APS sera réalisé dans un délai de 2 semaines.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

➤ autorise Monsieur le Président à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Yves LESME sous réserve que :

- Le locataire pressenti fournisse un engagement écrit attestant sa volonté d'installer un Atelier/Boucherie sur la commune de Chapdes-Beaufort,
- Le maître d'œuvre retenu confirme son taux d'honoraires même au cas où le projet initial serait modifié.

LANCEMENT DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF DU FONCIER AGRICOLE

Le Président rappelle que, le 15/11/2011, la commission agricole s'est réunie pour une présentation de l'outil diagnostic prospectif du Foncier Agricole, animée par Christian VILLATTE du SMADC avec la participation de François MARION, Président de la Communauté de Communes Sancy Artense, venu partagé l'expérience de son territoire dans ce projet.

Le diagnostic prospectif sur le foncier agricole est une photographie à un moment donné de la situation des exploitations en terme de devenir et donc de reprise potentielle.

Le diagnostic a pour vocation d'identifier le plus précisément possible les exploitations que l'on peut qualifier d'exploitations à enjeu, autrement dit les exploitations dont le chef a plus de 50 ans et ne disposant pas de piste de reprise, ainsi que de potentiels repreneurs cherchant à s'installer.

L'objectif est de mettre en place une veille locale visant à ANTICIPER sur les cessations d'activité afin d'envisager plus sereinement les éventuelles reprises.

Au delà de la reprise des exploitations à enjeux, le diagnostic foncier permet d'initier un travail sur les évolutions du foncier agricole : restructuration par le biais d'échanges, maintien des terres agricoles, lien avec les outils d'urbanisme...

Les objectifs du diagnostic :

- Identification des exploitations à enjeu
- Sensibilisation des exploitants à la question de la transmission
- Anticipation des cessations d'activité
- Repérage des candidats potentiels à l'installation
- Repérage des secteurs nécessitant des aménagements du foncier
- Analyse de la gestion de l'espace selon les différents usages du foncier

Le coût de ce diagnostic est estimé à environ 25 000€, financé à 80% par le Conseil Général.

Ce diagnostic est un outil indispensable à la mise en place d'une deuxième phase qui est l'animation du réseau de transmission du foncier agricole qui existe sur le territoire de Sancy-Combrailles.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE le Président à lancer une consultation pour retenir un prestataire concernant la réalisation d'un diagnostic prospectif du foncier agricole**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre les démarches de demande de subventions, auprès du Conseil Général, concernant ce projet .**

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE EN PRODUITS LOCAUX

Suite à la délibération du 19/10/2011 concernant le lancement d'une consultation pour la mission d'assistance technique et juridique à la mise en œuvre du projet d'approvisionnement de la restauration hors domicile en produits locaux et l'adhésion au groupement de commande avec les Communautés de Communes de Volvic Sources et Volcans et Haute Combraille, il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la Commission d'Appel d'offre du groupement de commande.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire désigne :

- **COURTADON Geneviève, titulaire**
- **TIXIER Michel, suppléant**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

Le Président rappelle que suite au conseil communautaire exceptionnel du 02/09/2011 à la Goutelle et afin d'assurer la pérennité de l'enseignement musical sur le territoire, un groupe de travail, composé d'élus, de représentants des structures musicales, a été constitué pour réfléchir à la mise en œuvre d'une solution alternative et fédératrice, la création d'une nouvelle Ecole de Musique Intercommunale « Pontgibaud Sioule et Volcans ».

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre dernier, L'EMI les 4 saisons a annoncé la dissolution de l'Association et la cessation de ses activités au 31/12/2011.

La nouvelle structure associative « Ecole de Musique Pontgibaud Sioule et Volcans » devrait voir le jour en janvier 2012 et reprendre les activités de l'EMI les 4 saisons afin de finir l'année scolaire et réfléchir à un nouveau projet pour la rentrée scolaire de Septembre 2012..

Pour assurer le lancement de cette nouvelle association, répondant à un besoin et à une attente des élèves et de la population, le président propose au Conseil Communautaire de renouveler sa participation à l'enseignement musical du territoire en attribuant la subvention annuelle de 12000 euros, versée chaque année aux deux structures d'enseignement du territoire, à la nouvelle association Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans. Cette somme devra être versée dès sa création en janvier. Cette aide devra être ajustée au cours de l'année après la présentation du projet que devra proposer l'Association pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **ENTERINE** la proposition du Président de verser dès le mois de janvier une subvention de **12 000 €** à l'Association Ecole de Musique Intercommunale Pontgibaud Sioule et Volcans
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches pour le versement de cette aide financière.

CIAS

Le principe de « **démarche qualité** » a été introduit au sein des services médico-sociaux par la Loi de 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, dont une des grandes orientations est d'**Affirmer et promouvoir les droits des bénéficiaires et de leur entourage**.

Cette loi place le droit des usagers au centre des préoccupations. Elle incite les services à diversifier, à adapter l'offre en fonction des besoins et à garantir un accès équitable sur l'ensemble du territoire. Elle entend également améliorer le pilotage des services, la coordination et le partenariat entre les différents intervenants.

Dans le cadre du renouvellement de l'agrément demandé par l'Etat et délivré par le préfet du Puy-de-Dôme, le CIAS a fait appel au cabinet « Guérard Conseil » dans le but d'effectuer une évaluation externe du fonctionnement du service et lancer un processus de modernisation de son service par la mise en place d'une démarche qualité.

Points forts dégagés par l'étude :

- L'intervention du service dans les communes proches, notion de proximité
- La forte mobilisation des élus de la communauté de communes pour la modernisation du service

- L'arrivée en février 2011, d'une personne chargée du processus qualité et de la modernisation du service
- La grande autonomie des aides à domicile
- Le bon fonctionnement du service
- Les intervenantes du service sont passées d'une logique de complément de revenus à une logique d'emplois professionnels

Points faibles dégagés par l'étude :

- Une gestion du service à professionnaliser et une meilleure d'anticipation des évolutions nécessaires et des obligations légales du service à prévoir
- Un manque global d'accompagnement des bénéficiaires et des intervenants par manque de temps du service administratif et social
- Des documents et des procédures qui doivent être mis à jour
- Une difficulté pour le service de se situer dans un contexte concurrentiel
- Une gestion et un accompagnement des aides à domicile à renforcer et à professionnaliser

La méthodologie à entreprendre pour assurer une prestation de qualité en répondant aux mieux aux attentes et aux besoins des bénéficiaires :

- 1- Evaluation des besoins : première étape de la modernisation du service** - Evaluation externe /Evaluation interne - Mise en place d'un groupe de travail impliquant 4 Aides à Domicile, 1 personne nommée et 3 membres élus du Conseil d'Administration du CIAS ainsi que le personnel administratif. Cette étape doit permettre la définition d'un plan d'amélioration de la qualité des prises en charges et d'objectifs à mettre en œuvre pour les 5 années à venir.
- 2- Adhésion à l'UNA (Union Nationale d'Aide et de Soins à Domicile) 1^{er} réseau d'aide à domicile en France**, qui vient d'être acceptée, afin d'accompagner le service et impulser le processus de modernisation. Dans le Puy-de-Dôme, 30 associations ou service public adhère à cette association dont la finalité est de promouvoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile.
- 3- Mise en œuvre de la modernisation**
 - Elaborer un projet de service
 - Faciliter le travail quotidien en formalisant l'organisation et l'intervention à domicile par divers documents (planning informatique mis à jour, livret d'accueil, contrat de travail, contrat de prestation...)
 - Améliorer la connaissance des situations et des bénéficiaires par des visites à domicile plus fréquentes
 - Mettre en place des outils pour assurer la continuité du service
 - Harmoniser les pratiques professionnelles
 - Organiser la communication entre les divers acteurs et partenaires
 - Développer les formations...

 **VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES**

Afin de faire un tour d'horizon des outils mobilisables par les Communautés de Communes en matière forestière, le SMAD des Combrailles organise en collaboration avec les partenaires techniques une réunion d'information, concernant les territoires de Manzat Communauté et de Pontgibaud Sioule et Volcans le **Judi 26 janvier 2011 à 18h00 à CHAPDES-BEAUFORT** (Salle Saint-Joseph).

A cette occasion, il sera présenté :

- le plan de développement de massif (intervention CRPF),
- le Syndicat Mixte de Gestion Forestière – SMGF (intervention ONF),
- la voirie forestière et schéma de desserte (intervention COFOR et CRPF)
- Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) - outil d'aide à la décision au service des élus des territoires pour la valorisation du Bois Énergie

 **FESTIVAL ART'AIR**

L'Office de Tourisme des Combrailles a été sollicité par les organisateurs d'un festival nommé Art'Air, qui souhaiterait que cet événementiel puisse avoir lieu cette année sur le territoire des Combrailles au mois de juillet.

Ce festival lie la randonnée itinérante et l'art (expositions, concerts, théâtre en plein air...) et se déroule sur 3 ou 4 jours. La participation aux randonnées est payante avec les ravitaillements. Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous. Cette manifestation a été organisée l'an passé au mois de juillet dans le Sancy et au mois d'aout dans le Cantal et a rassemblé environ 700 participants.

Pour la saison 2012, ils souhaitent venir dans les Combrailles, 3 communes de notre intercommunalité seront concernées par les animations, les communes de Pontgibaud, Chapdes-Beaufort et Montfermy seront traversées, et Pontgibaud sera une ville étape. En effet, les randonneurs devront se loger sur la commune.

Une vidéo de présentation du festival est disponible à l'adresse suivante :

http://www.dailymotion.com/video/xkx8f0_art-air-festival_sport